

# CANDIDATURES EN LIGNE CENTRALESUPELEC 2017

## Table des matières

1. Conditions d'utilisation.....	2
1. Propriété intellectuelle.....	2
2. Protection des données à caractère personnel.....	2
3. Responsabilité.....	2
2. Aide à l’inscription en ligne.....	2
2.1. Candidature au diplôme d’ingénieur de Supélec.....	2
1. Choix de la voie d’admission.....	2
2. Utilisation de la plateforme d’inscription en ligne (généralités).....	3
3. Spécificités aux filières L2 et L3.....	4
4. Spécificités aux filières M1 et ING.....	4
5. Divers.....	5
Changement d’adresse de courriel.....	5
Nous contacter.....	5
2.2. Candidature à un Mastère spécialisé Centralesupélec.....	5
1. Choix de la voie d’admission.....	5
2. Utilisation de la plateforme d’inscription en ligne (généralités).....	5
3. Spécificités pour le Mastère Spécialisé Purchasing Manager in Technology and Industry (PMTI).....	6
4. Spécificité pour le Mastère Spécialisé Management et Direction de Projets.....	6
Seuls peuvent candidater à ce Mastère Spécialisé, des professionnels ayant un minimum de 3 ans d’expériences professionnelles.....	6
5. Pour tous les candidats étrangers (pays non francophone) – à l’exception du MS PMTI.....	6
6. Règlements des frais.....	6
Le candidat ne pourra valider son dossier que si un règlement est enregistré. Seuls les dossiers validés seront traités.....	6

## 1. Conditions d'utilisation

### 1. Propriété intellectuelle

La reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, même partielle, du site ou d'un des éléments qui le composent est interdite sans autorisation préalable de CentraleSupelec et constitue une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Le non-respect de cette interdiction constitue une infraction pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Les noms de domaine, les marques de CentraleSupelec sont la propriété exclusive de CentraleSupelec. Toute reproduction et/ou utilisation de ces noms de domaines, marques, logos, seuls ou associés, de quelque manière et à quelque titre que ce soit est interdite. La création de liens hypertextes vers le site ne peut être faite qu'avec l'autorisation préalable de CentraleSupelec

### 2. Protection des données à caractère personnel

Conformément à la réglementation en vigueur, CentraleSupelec a procédé à la déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et libertés (CNIL) de la collecte et du traitement des données à caractère personnel effectués via le site.

#### 2.1 Collecte et traitement des données

Les informations recueillies à l'occasion de l'inscription en ligne permettent à CentraleSupelec de traiter les candidatures des utilisateurs du site et de gérer les dossiers des élèves admis. Ces données personnelles collectées sont destinées à l'usage exclusif de CentraleSupelec.

Les adresses personnelles et familiales peuvent être communiquées aux Bureaux des Elèves (envois postaux pour certains événements), à l'Association Les Supélec ou Centraliens (annuaires des anciens élèves), à la Fondation Supélec ou à la Fondation Centrale Paris, ainsi qu'à tout établissement public ou privé qui en ferait une demande légitime, en vue notamment, d'enquête à des fins statistiques, d'une offre d'emploi ou de stage. Un formulaire sera soumis aux élèves lors de l'inscription administrative pour recueillir leur acceptation préalable.

#### 2.2 Droit d'accès, de rectification et de suppression

Conformément à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'internaute utilisateur du site dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit il doit s'adresser à CentraleSupélec : [admission-support@supelec.fr](mailto:admission-support@supelec.fr)

### 3. Responsabilité

CentraleSupelec décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées lors de l'accès au site ou pour toute défaillance de communication. CentraleSupelec ne saurait être tenue responsable d'un dommage ou d'un virus qui pourrait infecter l'ordinateur de l'internaute ou tout matériel informatique, suite à une utilisation ou à un accès au site ou à un téléchargement.

## 2. Aide à l'inscription en ligne

### 2.1. Candidature au diplôme d'ingénieur de Supélec

#### 1. Choix de la voie d'admission

Une fois votre compte créé et activé lors de votre première connexion, vous devrez sélectionner une voie d'admission (filière d'admission).

Les conditions d'admissions sont consultables à l'adresse suivante :

[http://www.supelec.fr/222\\_p\\_9022/admissions.html](http://www.supelec.fr/222_p_9022/admissions.html)

**La voie d'admission ne pourra pas être modifiée depuis la plateforme d'inscription en ligne. En cas d'erreur veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [admission-sur-titres@supelec.fr](mailto:admission-sur-titres@supelec.fr)**

**En cas de doute sur le choix de la filière n'hésitez pas à nous contacter.**

## 2. Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne (généralités)

### Modalité de saisie des informations

L'interface est composée d'onglets. Vous pouvez renseigner ces différents onglets dans l'ordre que vous souhaitez. De la même manière, les différents champs peuvent être renseignés dans un ordre libre. Tout champ saisi est automatiquement enregistré.

### Cursus et justificatifs

L'onglet « Cursus et justificatif » va vous permettre de décrire chaque année séparant votre année d'obtention du BAC de l'année en cours. A partir de l'année d'obtention du BAC saisie, le système crée les lignes correspondantes aux années de cursus à renseigner.

SÉRIE DU BACCALAURÉAT	MENTION AU BACCALAURÉAT	ANNÉE D'OBTENTION DU BACCALAURÉAT
BAC C (AVANT 1995)	Très Bien	2012

SCOLARITÉ 2012-2013	SCOLARITÉ 2013-2014
L2 - Mathématiques	L1 - Mathématiques
Choix Fichier	Choix Fichier
Choix Fichier	Choix Fichier
Choix Fichier	Choix Fichier
Choix Fichier	Choix Fichier
À fournir	À fournir
À fournir	À fournir
À fournir	À fournir
À fournir	À fournir


Pour chaque année vous devez, d'une part saisir un titre, par exemple : « L1 Science de la matière » et d'autre part, fournir de 1 à 4 fichiers justificatifs (bulletins de notes...).

Pour chaque justificatif, un descriptif devra obligatoirement être renseigné, par exemple : « L1-Semestre 1 ».

Vous devez transmettre les fichiers un par un en sélectionnant le fichier à l'aide du bouton **Choix Fichier** puis le transférer à l'aide du .

Lorsqu'un fichier est transmis, son nom apparaît sur l'interface.

L2- Semestre 1	Choix Fichier	test.pdf
----------------	---------------	----------

En cas d'erreur vous pouvez supprimer le fichier transmis à l'aide du bouton  et en fournir un autre.

### Validation de votre dossier

Après avoir complété les différents onglets, il est nécessaire de valider votre dossier. Cette opération s'effectue depuis l'onglet « Validation ». Si vous n'avez pas complété l'ensemble des champs obligatoires, cet onglet vous indiquera les corrections à effectuer.

**Seuls les dossiers validés seront traités par l'équipe en charge de l'admission sur titres.**

### Traitement de votre dossier

Dès que vous avez validé votre dossier de candidature, ce dernier est analysé par l'école. **Durant ce temps, vous ne pourrez effectuer aucune modification sur votre dossier, à l'exception d'une modification d'adresse de courriel.**

Une vérification de la description de chaque année de cursus déclarée ainsi que de chaque justificatif fourni est effectuée par le service des admissions.

### Corrections à effectuer

En cas d'année de cursus présentant un nombre insuffisant de justificatifs ou des justificatifs non valides, un courriel listant les corrections à effectuer vous est envoyé. Dès lors, vous pourrez effectuer des modifications sur votre dossier à l'exception des éléments validés par CentraleSupélec.

Les corrections à effectuer sont également visibles sur la plateforme d'inscription en ligne.

Pour obtenir le motif de refus d'un fichier ou pour obtenir les justificatifs déclarés manquants pour une année de cursus, **positionnez votre souris** respectivement sur « Motif de refus » et sur « Justificatifs manquants »



Une fois les modifications effectuées, **vous devrez valider à nouveau votre dossier.**

### 3. Spécificités aux filières L2 et L3

#### *Documents à fournir*

Si vous êtes candidat à la voie L2, vous devrez fournir lors de la phase de présélection au minimum les bulletins de notes suivants :

- L1 Semestre 1
- L1 Semestre 2
- L2 Semestre 1

Par la suite, si vous êtes déclaré admissible, vous devrez fournir le bulletin de notes « L2 Semestre 2 »

Si vous êtes candidat à la voie L3, vous devrez fournir lors de la phase de présélection au minimum les bulletins de notes suivants :

- L1 Semestre 1
- L1 Semestre 2
- L2 Semestre 1
- L2 Semestre 2
- L3 Semestre 1

Par la suite, si vous êtes déclaré admissible, vous devrez fournir lors de la phase de présélection le bulletin de notes « L3 Semestre 2 »

#### *Jury de présélection*

A partir du **24 mars 2017**, en prévision du jury de sélection, vous ne pourrez plus réaliser de modification sur votre dossier, à l'exception d'une modification d'adresse de courriel. Votre dossier sera présenté en l'état au jury de présélection.

#### *Suite de la procédure pour les candidats admissibles*

Les candidats déclarés admissibles par le jury de présélection seront invités par courriel à fournir de nouvelles informations et de nouveaux éléments justificatifs. Une nouvelle fois, après avoir fourni ces nouveaux éléments, **il sera nécessaire de valider votre dossier.**

#### *Règlement des frais*

La date limite pour vous acquitter des frais de dossier de 110 € et ainsi valider votre dossier est le **16 mai 2017**. Attention, seuls les dossiers validés seront traités.

#### *Documents à fournir*

La date limite pour envoyer vos documents (hors dernier bulletin) est fixée au **1<sup>er</sup> juin 2017**.

#### *Jury d'admission*

A partir du **16 mai 2017**, en prévision du jury de sélection, vous ne pourrez plus réaliser de modification sur votre dossier, à l'exception d'une modification d'adresse de courriel. Votre dossier sera présenté en l'état au jury.

### 4. Spécificités aux filières M1 et ING

#### *Documents à fournir*

Pour ces deux voies d'admission vous devez fournir au minimum l'ensemble de vos relevés de notes du bac à ce jour ainsi que vos attestations de diplômes. Pour les élèves étrangers, les documents à

fournir (rédigés en français) doivent être certifiés par les autorités consulaires de France de leur pays d'origine.

#### *Règlements des frais*

Le candidat ne pourra valider son dossier que si un règlement est enregistré. Seuls les dossiers validés seront traités.

#### *Jury d'admission*

A partir du **9 mai 2017**, en prévision des entretiens et test, vous ne pourrez plus réaliser de modification sur votre dossier, à l'exception d'une modification d'adresse de courriel. Par la suite votre dossier sera à nouveau modifiable (vous en serez informé par mail) et vous aurez jusqu'au **30 juin 2017** pour fournir votre dernier bulletin. Passé cette date votre dossier ne sera plus modifiable et sera présenté, en l'état, au jury d'admission.

### 5. Divers :

#### Changement d'adresse de courriel

Vous avez la possibilité, à n'importe quel moment, de fournir une nouvelle adresse de courriel via l'onglet « Adresse de courriel ». La nouvelle adresse fournie deviendra votre nouveau login.

#### Nous contacter

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse : [admission-sur-titres@supelec.fr](mailto:admission-sur-titres@supelec.fr) ou par téléphone au +33 (0)1 69 85 13 23.

## 2.2. Candidature à un Mastère spécialisé® CentraleSupélec

### 1. Choix de la voie d'admission

Une fois votre compte créé et activé lors de votre première connexion, vous devrez sélectionner votre ou vos formations Mastère Spécialisé® (une candidature à réaliser par Mastère dans la limite de 3).

Les conditions d'admissions sont consultables [en cliquant ici](#)

**La voie d'admission ne pourra pas être modifiée depuis la plateforme d'inscription en ligne. En cas d'erreur veuillez nous contacter en fonction de la filière choisie aux adresses suivantes :**

[masters.specialises@centralesupelec.fr](mailto:masters.specialises@centralesupelec.fr)

**En cas de doute sur le choix de la filière n'hésitez pas à nous contacter.**

### 2. Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne (généralités)

#### **Modalité de saisie des informations**

L'interface est composée d'onglets. Vous pouvez renseigner ces différents onglets dans l'ordre que vous souhaitez. De la même manière, les différents champs peuvent être renseignés dans un ordre libre. Tout champ saisi est automatiquement enregistré.

#### **Documents**

L'onglet « Documents » va vous permettre de décrire les dernières années de formations suivies et va vous permettre de déposer des fichiers (photo, carte d'identité, diplôme du BAC...). Les fichiers doivent avoir le format pdf et doivent avoir une taille inférieure à 5 Mo.

Seule la photo doit être au format JPEG. Vous devez transmettre les fichiers un par un en sélectionnant le fichier à l'aide du bouton puis le transférer à l'aide du bouton.

Lorsqu'un fichier est transmis, son nom apparaît sur l'interface.

En cas d'erreur vous pouvez supprimer le fichier transmis à l'aide du bouton et en fournir un autre.

### **Validation de votre dossier**

Après avoir complété les différents onglets, il est nécessaire de valider votre dossier. Cette opération s'effectue depuis l'onglet « Validation ». Si vous n'avez pas complété l'ensemble des champs obligatoires, cet onglet vous indiquera les corrections à effectuer.

**Seuls les dossiers validés seront traités par l'équipe en charge de l'admission sur titres.**

### **Traitement de votre dossier**

Dès que vous avez validé votre dossier de candidature, ce dernier est analysé par les équipes de CentraleSupélec. **Durant ce temps, vous ne pourrez effectuer aucune modification sur votre dossier, à l'exception d'une modification d'adresse de courriel.**

Une vérification de la description de chaque année de cursus déclarée ainsi que de chaque justificatif fourni est effectuée par CentraleSupélec.

### **Corrections à effectuer**

En cas d'année de cursus présentant un nombre insuffisant de justificatifs ou des justificatifs non valides, un courriel listant les corrections à effectuer vous est envoyé. Dès lors, vous pourrez effectuer des modifications sur votre dossier à l'exception des éléments validés par Supélec. Les corrections à effectuer sont également visibles sur la plateforme d'inscription en ligne. Pour obtenir le motif de refus d'un fichier ou pour obtenir les justificatifs déclarés manquants pour une année de cursus, **positionnez votre souris** respectivement sur « Motif de refus » et sur « Justificatifs manquants »

Une fois les modifications effectuées, **vous devrez valider à nouveau votre dossier.**

### **3. Spécificités pour le Mastère Spécialisé Purchasing Manager in Technology and Industry (PMTI)**

Ce MS étant exclusivement enseigné en langue anglaise, un niveau minimum en anglais est exigé et le justificatif de niveau est à fournir dès la candidature:

- 600 points au PBT TOEFL (Paper Based Toefl)
- 250 au CBT TOEFL (Computer Base Toefl)
- 100 au IBT (Internet Based Toefl)
- 900 au TOEIC

### **4. Spécificité pour le Mastère Spécialisé Management et Direction de Projets**

Seuls peuvent candidater à ce Mastère Spécialisé, des professionnels ayant un minimum de 3 ans d'expériences professionnelles.

**5. Pour tous les candidats étrangers (pays non francophone) – à l'exception du MS PMTI**  
Niveau requis en français correspondant au minimum au B1 du CECR (Cadre Européen Commun de Référence). Ce niveau est à justifier par un diplôme (DELF ou DALF) ou par un test (TCF, TEF, TFI)

### **6. Règlements des frais**

Le candidat ne pourra valider son dossier que si un règlement est enregistré. Seuls les dossiers validés seront traités.

### **Changement d'adresse de courriel**

Vous avez la possibilité, à n'importe quel moment, de fournir une nouvelle adresse de courriel via l'onglet « Adresse de courriel ». La nouvelle adresse fournie deviendra votre nouveau login.

Calendrier – dates clés pour le recrutement 2017 :

	Jury d'admission	Horaire	Lieu du Jury	Clôture des candidatures
Session 1	30 janvier 2017 (Chatenay Malabry)	9h-11h	Chatenay Malabry	Mercredi 3 janvier 2017
Session 2	24 mars 2017 (horaires et lieux à préciser)	9h-11h	Gif sur Yvette	Dimanche 5 mars 2017
Session 3	26 mai 2017 (horaires et lieux à préciser)	9h-11h	Chatenay Malabry	Lundi 1er mai 2017
Session 4	19 juillet 2017 (horaires et lieux à préciser)	9h-11h	Gif sur Yvette	Dimanche 18 juin 2017
Session 5	8 septembre 2017 (horaires et lieux à préciser)	9h-10h	Gif sur Yvette	Candidatures de l'été et au fil de l'eau
Session 6	20 septembre 2017 (horaires et lieux à préciser)	9h-10h	Gif sur Yvette	Pour les MS ouvrant fin septembre/octobre (MDP et LPI )